

NOTE : G7
Codir, Dpt Eco et DD, EXTRANET

Recensement des initiatives régionales et nationales face à l'impossibilité d'écouler les productions dans le cadre de la crise du COVID19

En vue d'aider les agriculteurs qui font face à l'impossibilité d'écouler leurs productions (réorientation des achats alimentaires vers les produits de première nécessité, arrêt de la RHF, fermeture des marchés etc.), plusieurs initiatives apparaissent. Souvent sollicitée en direct ou via le réseau, la FNSEA a réalisé un recensement de plusieurs initiatives permettant de trouver de nouveaux débouchés.

Les initiatives présentées ont des dimensions et des vocations différentes : certaines sont régionales, d'autres ont un spectre national. De même les acteurs à l'origine sont différents : régions, entreprises privées, associations, distributeurs...

Bien sûr, ce recensement n'est pas exhaustif et aura vocation à être complété au fur et à mesure. Il doit aussi être mis en parallèle de démarches déjà existantes qui par leur fonctionnement apportent une réponse aux producteurs qui sont en difficulté. C'est le cas notamment du réseau Bienvenue à la ferme. Les FDSEA/FRSEA peuvent jouer un rôle dans la mise à disposition et le développement de ces outils ayant la capacité à connecter les producteurs avec un débouché. Cette démarche fait donc partie intégrante du syndicalisme économique puisque l'enjeu est la commercialisation des produits : à ce titre, la cartographie des acteurs économiques (contacts distributeurs notamment) revêt tout son sens pour permettre de manière efficace aux producteurs d'écouler une production.

Des plateformes de référencement pour les producteurs dans les territoires

Région Centre-Val-de-Loire :

- **La FRSEA a lancé la plateforme « À manger près de chez moi ! »** pour mettre en relation producteurs et consommateurs, la vente ne s'effectue pas sur le site.

Accès à la Plateforme : sites.google.com/view/amangerpresdechezmoi/accueil?authuser=0

- **La région Centre-Val-de-Loire en collaboration avec la Chambre régionale d'agriculture a mis en place une plateforme de localisation et de valorisation des produits frais et locaux**, en vue notamment de promouvoir la consommation locale. Elle regroupe les producteurs, les distributeurs et plateformes départementales et locales existantes. Cette initiative procure un nouveau débouché aux éleveurs et aux maraîchers de la région.

Accès à la Plateforme : www.produits-frais-locaux-centre-valde Loire.fr

Région PACA :

- **Dans le département des Bouches-du-Rhône, la Chambre d'agriculture a mis en place en collaboration avec la Fédération départementale ovine et bovine un système de commandes en ligne et de livraison groupées pour les produits carnés.** Les consommateurs peuvent s'inscrire sur la page Facebook, via Messenger ou par téléphone en laissant la quantité souhaitée, le produit souhaité, leur adresse et leurs coordonnées téléphoniques.

Accès à la page Facebook : <https://www.facebook.com/leseleveursdu13/>

Région Occitanie :

- **La région Occitanie en partenariat avec la Chambre d'agriculture a mis en place une plateforme référençant sur une cartographie les producteurs et commerçants pouvant livrer leurs productions / produits alimentaires à domicile**

Accès au site : <https://solidarite-occitanie-alimentation.fr/>

- **Dans le département de l'Ariège, la chambre d'agriculture et d'autres organisations dont la FDSEA et JA ont créé un partenariat avec la ville de Foix pour organiser les « Halles fermières » (deux fois par semaine).** Le principe consiste à aménager le parking de la Chambre d'agriculture pour accueillir les producteurs locaux et les consommateurs, dans un respect strict des règles sanitaires, les déplacements se faisant exclusivement en voiture.

Accès au site : <https://ariege.chambre-agriculture.fr/chambre-dagriculture/covid-19-la-chambre-dagriculture-accompagne-les-agriculteurs/premieres-editions-des-halles-fermieres/>

- **La chambre d'agriculture Hérault facilite l'approvisionnement en direct des producteurs,** en recensant toutes les initiatives d'agriculteurs volontaires : points de vente à la ferme, boutiques de producteurs, livraison à domicile.

Accès au site : <https://herault.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/retrouvez-les-produits-fermiers-les-plus-proches-de-chez-vous/>

- **Tarn-et-Garonne : Ecoboost est une plateforme mise en place par la CCI sous l'impulsion de la FDSEA 92 et de la Chambre Agriculture 82. L'objectif réside dans la mise en relation producteurs et commerces alimentaires sur un même espace virtuel.** Une fois inscrit, le producteur/commerçant peut faire part de son offre/besoin par le biais d'une actualité.

Accès vers l'outil : <https://ecoboost.montauban.cci.fr/communauté/1242/covid-19-assurer-la-pérennité-alimentaire>

- **Tarn-et-Garonne : La Chambre d'Agriculture et le Conseil Départemental, avec l'association Solidarité Agricole Tarnaise ont mis en place un drive fermier.** Le consommateur achète des produits locaux en ligne, paye sur un site sécurisé et de retire sa commande à une date et une heure donnée. Le client reste dans sa voiture et les producteurs disposent les commandes dans le coffre. Cinq points de retrait sont

référencés dans le département. Actuellement, cette initiative regroupe 67 producteurs, et 420 commandes ont eu lieu la première semaine d'ouverture du drive.

Accès au site : <https://prod.drive-fermier.fr/tarn>

Région Nouvelle-Aquitaine :

- **La région, l'Agence de l'Alimentation de Nouvelle-Aquitaine (AANA) et les Chambres d'agriculture, des Métiers et de l'Artisanat ont créé une plateforme pour mettre en relation les producteurs et les consommateurs.** Cette plateforme est accessible aux producteurs et aux consommateurs.

Accès au site : www.produits-locaux-nouvelle-aquitaine.fr

- **Courses contre la montre est une initiative portée par Sud-Ouest, quotidien régional, qui soutient les producteurs, commerçants et artisans et qui les met en relation avec les consommateurs par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne. Après avoir accepté une charte solidaire dès son inscription, le producteur dispose d'un guide de parcours d'inscription disponible ici :**

<https://drive.google.com/file/d/1z421rMa5Sw9nfqeHpjZuwgiMSINEYpmf/view>

Les frais forfaitaires sont de 0,25 euros par transaction, auxquels s'ajoutent une commission s'élevant à 1,4% du montant de la transaction.

Accès au site : <https://coursescontrelamontre.fr>

Région Bretagne :

- **La région a mis en place une plateforme qui relie producteurs, pisciculteurs et consommateurs de Bretagne.** Dès-le 9 avril 2020, ils pourront s'inscrire sur une carte de géolocalisation.

Accès au site : <https://www.produits-locaux.bzh>

- **A Rennes, les producteurs de l'association Comptoirs Paysans ont lancé une plateforme de commandes de produits fermiers avec retrait en drive ou livraison à domicile.** Les commandes se sont du samedi matin 8h jusqu'au mercredi minuit et un minimum de 30 euros par commande est prévu.

Accès au site : <https://www.drivefermier35.fr>

Région Bouches du Rhône :

- **Les chevriers de la région ont mis en place une carte de géolocalisation des producteurs de fromage fermiers, qui livrent, ou reçoivent les consommateurs à la ferme.**

Accès au site :

https://www.google.com/maps/d/u/0/viewer?mid=11TYBdc4QqxJPVYw3GgfdH6GS53LvnRS&fbclid=IwAR1FTWFFCqfPGDa_VyO9QfSONRo3x7O3RO6Xff5cV85aPLsEEANDCYPadkE&ll=43.58130442931845%2C5.201492799999983&z=10

Région Auvergne Rhône Alpes

- **Les chambres d'agriculture de la région ont mis en place une cartographie recensant les coordonnées de nombreux producteurs fermiers, à destination des consommateurs.**

Accès au site : <https://aura.chambres-agriculture.fr/terroirs-produits/pour-trouver-des-produits-frais-pres-de-chez-vous/>

- **La chambre d'agriculture du Rhône mis en place une cartographie recensant plusieurs producteurs, y compris :** les points de vente à la ferme et les modalités de livraison s'il y en a, les marchés alimentaires maintenus, ainsi que toutes initiatives prises pour alimenter les consommateurs en produits frais et en circuit court.

Accès au site : <https://extranet-rhone.chambres-agriculture.fr/actualites/covid19/ou-trouver-des-produits-locaux-dans-le-rhone/>

Région Normandie

- **La région, en collaboration avec l'Association de la monnaie normande citoyenne, le RolloN, a mis en place une carte interactive permettant la mise en relation entre producteurs, distributeurs et consommateurs locaux.** Ce service est gratuit et n'engage en rien à utiliser la monnaie régionale.

Accès au site : <https://normandie-rollon.fr>

National (Paris et sa petite couronne, Lyon, Villeurbanne) :

- **Le MIN de Rungis expérimente un service de livraison à domicile pour les particuliers** « Rungis livré près de chez vous » dès la fin du mois de mars. Cette initiative est accompagnée par la région Ile de France et la Chambre d'agriculture régionale. Les clients seront livrés par une société basée à Rungis qui véhicule les produits en provenance des grossistes de Rungis, par l'intermédiaire de Chronopost.

Accès au service via le site internet : <https://www.epicery.com/prochaines-ouvertures>

Accès au site :

https://rungislivrechezvous.fr/?gclid=EAIaIQobChMIg5a9pb_M6AIV0dDeCh0I5wZYEAAYASAAEgI6f_D_BwE

Les initiatives des distributeurs

- **Picard met à disposition des solutions de surgélation pour les producteurs** pour répondre aux difficultés de débouchés de certains produits agricoles.

Pour déclarer ses produits, il suffit d'envoyer un mail à sourcing@picard.fr

- **Les enseignes de la grande distribution** facilitent les démarches pour commercialiser des produits locaux dans leurs magasins. C'est le cas notamment de Système U et Casino qui ont fait part à la FNSEA des procédures allégées pour pouvoir être référencées dans leurs magasins, en prenant contact avec les directeurs de magasins.
- **Dansnosregions.fr est une plateforme de vente en ligne, qui met en relation producteurs (fruits et légumes, viande et pêche, produits laitiers) et distributeurs.** Le paiement est versé au producteur lors de la livraison du produit.

Accès au site : <https://dansnosregions.fr>

Les initiatives nationales pour la commercialisation

- **Miimosa, plateforme de financement participatif, propose pour soutenir les producteurs des offres de « don avec contrepartie »,** qui fonctionnent également sur le système de prévente de paniers de produits enregistrés sur le site : la campagne dure une dizaine de jours et Miimosa prend une commission si l'objectif affiché est atteint à hauteur de minimum 60 %. Miimosa propose un accompagnement pour la mise en ligne du projet de collecte.

A noter que Miimosa propose également via le financement participatif un système de prêt court terme permettant aux producteurs de bénéficier d'un apport de trésorerie pouvant aller jusqu'à 30 000 euros.

Accès au site internet : <https://alimentationcitoyenne.fr>

Contact : Marion LAUMONIER, responsable des partenariats marion.laumonier@miimosa.com ou 06 85 46 74 48

- **Speedle propose la mise à disposition d'un site internet et d'une application smartphone,** permettant la prise de commande et paiement en ligne, et ce gratuitement pendant toute la durée du confinement. Cette solution permet d'établir un contact entre producteurs et consommateurs, même si la prospection commerciale n'est pas prise en charge. En effet, Speedle ne met pas en relation les producteurs choisissant cet outil avec des potentiels consommateurs. Le producteur doit avoir déjà sa propre clientèle (physique ou via son site internet/réseaux sociaux).

Accès au site internet : <https://www.speedle.fr>

Contact : mharrate@speedle.fr ou 09 72 62 00 48

- **PUYP a développé une plateforme, via une application, permettant aux collectivités d'offrir aux commerçants/producteurs et aux consommateurs, un service de « Drive piéton » (click and collect).**

La plateforme permet de sélectionner, commander, payer en ligne et venir retirer la commande. Une fois les produits payés, la transaction se fait directement sur le compte du producteur.

L'application 100% française (vs. Deliveroo ou Uber Eats), s'inscrit dans un protocole sanitaire favorisant la réouverture des marchés alimentaires, elle a d'ailleurs obtenu un référencement du Ministère de l'économie et de la région Ile de France. Pendant cette période de crise, PUYP offre aux agriculteurs un tarif préférentiel en proposant ce service gratuitement, et ne prélève qu'1,8% sur chaque transaction. Les détails de cette offre se trouvent en Annexe de cette note.

Accès au site internet : <https://www.puyp.fr>

Contact : ubeda.olivier@gmail.com ou 07 77 36 52 53

- **La société AchetezA déploie une plateforme de drive (alimentation et produits fermiers) permettant l'achat via internet des produits alimentaires et mettant à disposition des consommateurs une carte géolocalisée des points ouverts à la vente, et des producteurs.** Cette démarche permet l'ouverture de points relais par bassin de vie, et d'organiser des livraisons à domicile de façon collective, ou par producteur.

Accès au site internet : <http://www.acheteza.com>

Contact : contact@acheteza.com ou 06 16 71 74 23

- **La Charrette assure des co-livraisons de produits locaux et organise des tournées entre producteurs.** La Charrette a aussi mis en place une carte interactive qui regroupe les producteurs à la recherche de débouchés, les épiceries, les groupes Facebook « La Charrette » mis en place au niveau des départements ou régions réunissant les producteurs, les acheteurs et les transporteurs.

Accès au site internet : <https://lacharrette.org>

[Accès à la cartographie](#)

Contact pour apparaître sur la carte : contact@lachaette.org

- **Pourdebon.com, en créant des boutiques virtuelles, met en relation des producteurs, artisans et des consommateurs et opère la livraison avec ChronopostFood.** Le site est aujourd'hui en mesure d'intégrer de nouveaux producteurs dans un délais de 4 à 5 jours. Pourdebon s'occupe de la logistique de la collecte à la livraison.

Accès au site : <https://pourdebon.freshdesk.com/support/solutions/articles/17000034967-je-suis-producteur-artisan-et-je-veux-vendre-sur-pourdebon-comment-faire->

- **Vinci Autoroutes souhaite, dans le cadre d'un partenariat avec la FNSEA, proposer des paniers de produits locaux sur plusieurs de ses aires, pour restaurer les routiers, qui contribuent grandement à notre souveraineté alimentaire et ce particulièrement en ces temps de crise.** Si cette démarche permet de soutenir les producteurs français en contribuant à l'écoulement des stocks, elle vise aussi à inscrire progressivement ce commerce dans l'offre de base des aires. *Plus de détails à venir...*

- **Promus organise des livraisons de paniers aux particuliers en direct des fermes situées à moins de 80 km de Nantes, Lyon et Toulouse, ainsi que des envois en direct des**

producteurs. Les commandes sont, dans un premier temps, centralisées, puis les producteurs déposent leurs produits ultra frais dans une « PromusBox » la plus proche de leur exploitation, et Promus organise une tournée de récupération des produits et les livre en une seule fois, sous 24h.

Accès au site : <https://www.promus.fr>

- **Loopmarket.fr, lancé par le groupe Crédit Agricole, est une plateforme qui relie en direct les producteurs à leurs clients.** Deux paiements sont possibles, sur place ou en ligne via PayPal. En termes de livraison, il est possible de retirer les productions directement sur l'exploitation, ou bien de recevoir son colis expédié par les marchands. Le service Loop est gratuit, seul PayPal prélève une commission au vendeur : sur chaque transaction effectuée en ligne, 2,90% de la valeur du produit et 0,35 euros de frais fixes sont prélevés.

Accès au site : <https://loop-market.fr>

La solution du don alimentaire avec Solaal

- **SOLAAL peut vous aider, gratuitement, à trouver des débouchés à vos invendus et à assurer le service d'intermédiation avec les associations d'aide alimentaire.** SOLAAL est une association reconnue d'intérêt général, créée en 2013 par Jean-Michel Lemétayer, dont la FNSEA est membre.

Accès au site permettant de renseigner des dons : <https://dons.solaal.org/>

Contact de l'association : dons@solaal.org ou 01 53 83 47 89

Outils pratiques

- **La DGAL a publié un cadre strict de consignes à mettre en œuvre pour assurer des conditions sanitaires irréprochables dans la livraison,** tant pour ceux qui préparent les colis, que pour ceux qui les livrent ou les reçoivent.

Accès au site : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-precautions-sanitaires-livraison-colis>

- **Francenum a publié un guide pratique à destination des artisans, commerçants et indépendants pour aider les entreprises à utiliser les outils numériques,** notamment sur les aspects de mise à jour des informations etc.

Accès au site : <https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/artisans-commerçants-independants-comment-maintenir-une-activite-economique>

- **Le Ministère de l'Économie a publié sur son site internet, un ensemble de solutions de développement de site marchand, de paiement, de logistique et de livraison, et de mise en relation client – commerçant à l'échelle locale.** L'objectif est de permettre aux commerces de poursuivre la vente le plus possible dans les semaines à venir.

Accès au site qui regroupe ces offres : www.economie.gouv.fr/coronavirus-e-commerce-offres-preferentielles-commerçants

Amaryllis BLIN